DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2022 Séance du 15 juin 2022

Nº 35

Objet: Aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet: Convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et élection des représentants au comité de gestion

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etalent représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etalent excusés :

AUZET Guy GRAVIERE Remy
BASSET Françoise ISOARD Christian
BENOIT Gérard JOUVES Marc
CHABAL CALVI Nadia MAGAUD Marie José
CROZALS Florent PAUL Gilles
FLORES Sylvain PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale REBOUL Childéric RISSO Gilbert UGHETTO Wendy

Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :

La compétence pour la création, l'aménagement et la gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage relève de la compétence des EPCI depuis le 1er janvier 2017 et la mise en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Au 1er janvier 2017, aucune commune de plus de 5 000 habitants de l'Agglomération ne disposait d'une aire permanente fonctionnelle comme le prévoit les obligations de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000. Aussi, afin de répondre à ses obligations, Provence Alpes Agglomération a convenu avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch une entente relative à la gestion de l'aire de Soleilhet, située à Sisteron et confiée à la compétence de la communauté de commune.

Le 29 novembre 2017, une convention de mutualisation de l'aire a été signée entre Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour une durée de 3 ans. Cette convention a été prorogée par voie d'avenants et prendra fin le 28 mai 2022.

A ce jour, un Schéma Départemental des Gens du Voyage est en cours de finalisation et prévoit de nouvelles prescriptions en matière d'accueil des gens du voyage qu'il conviendra d'étudier. Par ailleurs, l'aire d'accueil de Soleilhet est actuellement en cours de réhabilitation pour offrir une réponse mieux adaptée aux voyageurs.

Dans l'attente de la mise en œuvre des prescriptions sur notre territoire et afin de répondre aux obligations en matière d'accueil des gens du voyage, il convient de renouveler la convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Cette convention prévoit notamment que chaque collectivité participe à hauteur de 50% aux dépenses de fonctionnement liées à l'aire d'accueil. La participation de chaque collectivité sur les dépenses d'investissement a été révisée afin de limiter les engagements d'investissement de PAA à la seule décision de ses instances de gouvernance.

La convention prévoit également, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la constitution d'une commission spéciale (comité de gestion) composée de 3 élus de chaque collectivité, désignés au scrutin secret.

Ceci étant exposé, il est proposé:

- D'autoriser Madame la Présidente à signer une nouvelle convention avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la mutualisation de l'entretien et l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet;
- De reconduire les 3 membres du comité de gestion représentant Provence Alpes Agglomération, désignés lors du conseil d'agglomération du 9 février 2022 :

COSSERAT Sandrine PEREIRA Georges VILLARD René

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE la 17/86/2022 Application agrée F legator com

99_DE-004-200087437-20220815-35_15062022